

# Création et réfection de piste forestière

La coopérative Provence Forêt est engagée dans le cadre de la charte forestière de territoire (CFT) du pays Dignois (04) dans des suivis de travaux de créations de pistes mais aussi pour la réfection de certaines d'entre elles.



Le Pays Dignois **manque de desserte** adéquate pour l'exploitation des bois en forêt privée. Par conséquent, peu d'opérations sylvicoles y sont menées. Un **morcellement important** aggrave cette situation. De plus, il n'y a pas d'exploitant forestier à proximité de Digne les Bains ; ceci a pour effet de compromettre la filière bois bûche locale.

L'objectif de cette action est la création d'une piste afin d'exploiter 40 ha de taillis de chêne et de hêtre représentant environ 3800 m<sup>3</sup>. Cette action répond à un enjeu de la CFT qui est d'**améliorer la desserte interne des massifs forestiers** mais elle s'articule aussi avec d'autres actions comprises dans la CFT. En effet, deux propriétaires ont été regroupés pour ce projet de desserte et la piste pourra également servir à l'éleveur bovin exploitant la propriété.

La coopérative agissait en tant que maître d'ouvrage délégué et de maître d'œuvre. Le montant total de l'action s'élevait à 92 736 € HT - projet subventionné à hauteur de 80 % grâce à l'aide de l'État, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Conseil Régional PACA.

Pour la mise en œuvre de l'action il a d'abord fallu réaliser et faire approuver un **Plan Simple de Gestion concerté** entre les deux propriétaires concernés. Une fois cette première étape effectuée, nous avons réalisé une **étude sur le projet** de piste avant dépôt à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le dossier a été accepté et une première réunion de programmation a eu lieu le 1 février 2011. Les travaux se sont étalés sur environ 8 mois : entre novembre 2012 et juin 2013.

Les retombés sur le territoire sont nombreuses. Nous avons pu mettre sur le marché de **bois bûche local** deux coupes qui ont trouvé acquéreurs. De plus, nous avons permis un approvisionnement avec du bois local de la ville de Digne et des alentours. L'entreprise qui a réalisé la piste (TRON TP) est une **entreprise locale** venant de Selonnet. Ces travaux lui ont permis de pouvoir travailler l'hiver en évitant de se délocaliser dans des départements plus au sud, mais aussi de **diversifier son activité** dans de l'exploitation forestière.

Ainsi la mise en œuvre d'une telle action est bénéfique sur plusieurs points : l'obtention d'un taux de subvention élevé (80%) mais aussi, d'un point de vue économique, le développement de la filière bois bûche locale et les partenariats avec des entreprises locales.

**Christophe DAST, responsable secteur 04-05**

## Édito

Comme je vous le disais dans notre dernier éditorial notre coopérative, créée à l'origine pour fournir un service aux propriétaires forestiers de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, bénéficie des aides pour compenser le déficit de cette activité. Ces subventions sont indispensables compte tenu des caractéristiques de nos forêts et de nos bois qui resteront pendant longtemps parmi les plus difficiles en France.

Or, ces subventions de plus en plus difficiles à obtenir, ne permettent de gérer qu'une surface limitée de forêt. Pour pouvoir mobiliser plus de bois avec des aides en diminution, la coopérative ne peut plus se contenter de son activité de service (dite de type 6) où une fois la coupe vendue à un exploitant forestier la destination et la plus-value échappent à la coopérative et au propriétaire. Nous devons, comme toutes les coopératives forestières le font, développer l'activité de collecte vente (dite de type 1) qui consiste à acheter directement la coupe au propriétaire forestier, ce qui permet de maîtriser toutes les étapes de l'exploitation, ainsi que la commercialisation et ainsi de mieux valoriser le bois. Cependant pour pouvoir développer cette activité et amorcer la pompe il faut que la coopérative soit en capacité de pouvoir acheter une quantité importante de bois sur pied, il lui faut, comme pour toute entreprise, du capital pour pouvoir investir. Ainsi, comme toute entreprise nous nous sommes tournés vers notre banque pour négocier un prêt. Cette négociation, vous vous en doutez, s'avère très délicate, surtout dans le contexte actuel, c'est pourquoi sans plus attendre nous vous proposons d'investir vous-mêmes dans votre coopérative et d'en retirer vous-mêmes les dividendes plutôt que de les reverser à la banque.

Vous trouverez donc annexé à cet éditorial un appel à souscription au capital de notre coopérative. Je vous demande donc de participer nombreux, et le plus vite possible.

**par Philippe BREGLIANO,  
Président de Provence Forêt**

# Changements au conseil d'administration

L'assemblée Générale de Provence Forêt tenue le 24 mai 2013 à Brignoles a procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration conformément aux statuts.

A cette occasion, cinq nouveaux administrateurs viennent renforcer l'équipe déjà en place :

- Monsieur René REYNARD, propriétaire forestier à MAZAN (84)
- Madame BAILLON-DHUMEZ, propriétaire à VALBONNE (06)
- Monsieur DRUJON D'ASTROS, propriétaire à CEYRESTE (13)
- Monsieur GIAMINARDI, propriétaire à MAZAUGUES (83)
- Madame GUYONNET, propriétaire à St ANTONIN DU VAR (83)

Monsieur BREGLIANO, Monsieur LABAT, Monsieur FARJON, Monsieur QUILICI, Monsieur DAST ainsi que Monsieur LIEUTIER restent membres du conseil d'administration. Au total 11 associés coopérateurs composent ce nouveau conseil.

Ce renouvellement permet à de nouveaux adhérents de s'impliquer encore plus dans la gestion de leur forêt.

C'est grâce à ses propriétaires forestiers toujours aussi investis que la coopérative progresse et évolue dans la gestion des forêts privées en PACA.

**Aurélié BEAUVAIS, gestion du personnel**



Dés mon arrivée à Provence Forêt je me suis aperçue que les conditions de travail dans nos anciens locaux étaient difficiles du fait de la petitesse des bureaux. Problème du nombre de personnes y circulant, problème de rangement et d'organisation.

Profitant d'une opportunité dans l'Europôle de l'Arbois, nous avons franchi le cap de prendre des bureaux nous correspondant tant au niveau organisationnel qu'à l'image de la Coopérative.

L'adresse reste inchangée, seul le bâtiment change : nous passons du bâtiment Laënnec au bâtiment Gérard MEGIE

**Sandrine FISNOT, Directrice Administrative et Financière**

## Et toujours

Vous avez la possibilité de soutenir la Coopérative en souscrivant au capital social de celle-ci. Ces « parts à avantages particuliers » d'une valeur de 16 €, bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2%. Les intérêts acquis seront payables tous les 5 ans à date anniversaire. Ces parts, qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et par les associés non coopérateurs, vont devenir un levier fondamental de développement. De plus, la Coopérative étant considérée comme une entreprise solidaire, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans son capital social.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens.

Recevez nos newsletter par mail en vous abonnant sur :  
[www.provenceforet.fr/newsletter](http://www.provenceforet.fr/newsletter)

Avec le soutien

## Actualités

### Nos engagements :

Votre coopérative est engagée dans une démarche environnementale depuis 2010. La double certification ISO 14001 (réduction des impacts sur l'environnement) et PEFC (gestion durable des forêts) vous assure une réalisation des chantiers plus respectueuse de l'environnement et de la réglementation. Sur tous ces aspects, votre interlocuteur privilégié est le responsable environnement local. Marie TRAMON remplace Chloé LESCANT sur ce poste (juillet 2013).

### Vente de bois/granulés

Pour les communes situées autour de Lambesc (13) nous vendons toujours du bois de chauffage en chêne régional issus de coupe pratiquées dans la région. Nous vendons aussi des granulés de bois idéal. Plus d'informations au 04.42.16.33.21 ou sur notre site [www.energie.provenceforet.fr](http://www.energie.provenceforet.fr)

### Nouveaux salariés

Franck PEREZ : agent technique

Lucie BLANCHON : technicienne

Plus d'informations sur  
notre site internet  
[www.provenceforet.fr](http://www.provenceforet.fr)

## Nous contacter

### Alpes de Haute Provence

Tél : 04 92 31 60 17

### Hautes Alpes

Tél : 04 92 52 53 30

### Alpes Maritimes

#### Var

Tél : 04 94 50 11 56

### Bouches-du-Rhône

#### Siège social

Tél : 04 42 90 73 37

### Vaucluse

Tél : 04 90 23 65 52